

GT Standard Adresse (CNIG/Adresse Lab) – Atelier 8 du 21 septembre 2023

Relevé des discussions

Participants (participants TEAMS)

REBOURS Loic
Frédérique Williams
Maël REBOUX
Quentin CARUSO (OET)
Thi Xuan Thao Barberet
Laurent Muscarnera
HEYRAUD Severin
BARTIER Pascal
Emeric Prouteau
Alexandre Parc (SIG - Lorient Agglo)
Yann Donnart
LOREAU Florian

LOPEZ Jocelyne
Nicolas GODELU
BISSON Bénédicte
DEBAVELAERE Maxime
Pierre-Alban BONIN
Pierre Hénon
COUPECHOUX BENOIT
Guillaume Le Deun
Olivier
Jean-Michel JEAUGEY (SDED52)
Bibens, Erwan
Romain Buchaut

Retour sur la revue de la première version

Compilation des commentaires effectuée :

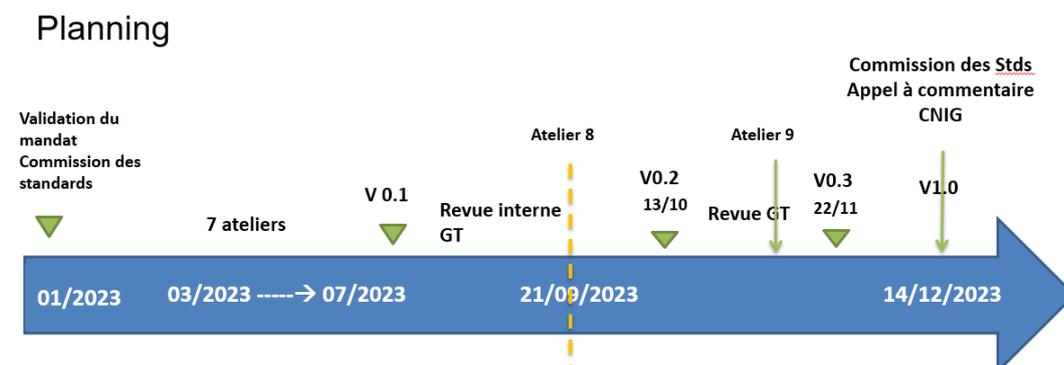
- 5 reviewers : Adressage Commune, IGN, GS1, La Poste, INSEE
- Les commentaires éditoriaux ont été traités dans la version en cours

Quelques remarques majeures sur :

- Types de position
- Harmonisation des noms de voies
- Suffixes de numéros
- Informations de certification

Le standard propose quelques améliorations : on retient le principe de recenser à part les écarts du standard par rapport à l'opérationnel actuel BAL et BAN

Planning prévisionnel :



Travaux sur les annexes

Partage de l'avancement :

Vues Cas d'usages	
Collecte (format BAL)	@Equipe BAN + AITF ?
Mise à disposition de la données BAN	@Equipe BAN
Distribution postale et livraison	1er atelier effectué Travaux en cours (La Poste) Objectif fin octobre
Usage par les gestionnaires de réseaux	Proposition terminée (inclus v0.1)
Gestion des bâtiments	Atelier Adresse/RNB effectué le 5/7 Alison : mise en forme UML ? Rédaction par équipe BAN + RNB ?
Gestion foncière	Atelier à venir avec DGFIP
Usage par les services de secours	@Nicolas Godelu (SDIS 38) Avancement ?
Statistiques / INSEE ?	principe à discuter avec INSEE

Concernant une annexe sur les usages « services de secours » : SDIS 38 toujours volontaire sur le principe mais évoque un timing peu favorable – à confirmer ultérieurement selon compatibilité des plannings.

Echanges sur les points/remarques de fonds

Plusieurs remarques / échanges de fonds autour des *Types de position* et *Suffixes de numéro* (cf 2 derniers slides du support)

Echanges en atelier :

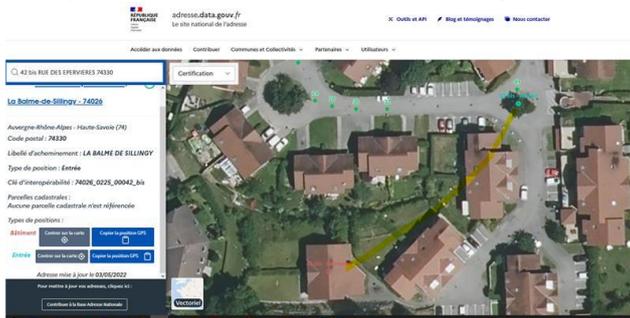
- Suffixe : pas de besoin pour les numérotations métriques
- Suffixe : Benoit rappelle que Bis, ter, quater pose problème dans le système du cadastre (qui n'accepte qu'un codage sur 1 caractère)
- Suffixe : extrait spécification BAL rappelé par Maël REBOUX :
« Cet attribut ne devra contenir que des informations de répétition standardisées comme :
 - o bis, ter, quater, quinquies
 - o A, B, C...
 - o A1, A2, B1, B2...

Ne doivent pas y figurer des informations comme les précisions de dénomination de type "résidence", "villa", "lotissement", etc, car ce sont généralement des appellations privées qui n'ont pas de nécessité d'être officialisées par la commune.

Ne doivent pas y figurer des informations qui relèvent de base de données dites de "points d'intérêt (POI)". On pense ici, par exemple, à des équipements publics comme des médiathèques ou des bibliothèques. »

- Pour répondre à la question sur les adresses géographiquement hors communes : ces cas existent. On aura donc un point adresse localisé hors des limites de la commune de rattachement de l'adresse. Rattachement fait par le code INSEE dans le format BAL.
- Le GT proposera une nouvelle liste de type de position (prévu paragraphe 4.3)
Des échanges doivent encore avoir lieu pour confirmer la proposition.

- Discussions sur l'équilibre à trouver entre éléments à inclure dans le standard et détails de bonnes pratiques (hors standard).
- Thi Xuan Thao Barberet : Je me permets de mettre un exemple pour les 2 types de positions, à voir cela pourrait convenir aux différents usages/métiers



Prochaines actions

Organiser une petite task-force pour travailler des proposition de rédaction en fonction des éléments discutés (participants volontaires identifiés en séance + ajouter Pierre Danré)

Prochaine réunion

[hors réunion] : date du 16/11 conservée pour cette réunion de la Task-Force. Atelier 9 décalé au 23/11

Annexe – Remarques reçues alimentant l’atelier spécifique

Page	Paragraphe / section / thème	Remarque	Criticité : Majeur mineur	Nom du relecteur (Orga /société)
14	§4.2.2 - attribut Position	<i>il est noté que le champ est obligatoire. Or, il est fréquemment vide actuellement. Comment la position sera-t-elle initialisée dans ce cas ? Je pense qu'une position "entrée" devrait être systématiquement définie pour chaque adresse. Il s'agit de la position correspondant à la définition de base d'une adresse : le point d'entrée dans une propriété adressée. Je propose donc de fixer la position à "entrée", les positions complémentaires pouvant prendre d'autres valeurs.</i>	mi	Pierre Danré (IGN)
15	§4.2.2 - attribut Position Complémentaire	La liste des valeurs possibles me paraît trop importante ou précise. Certaines valeurs me semblent être des données métier qui n'ont pas leur place dans une base générique et de référence. J'ai l'impression que les producteurs (les communes) n'auront pas moyen de saisir ces positions. Quel est le but de permettre toutes ces positions ?	MA	Pierre Danré (IGN)
20	§4.2.7 - attribut Nom de la voie ou du lieu-dit	Je me réjouis de lire les recommandations de saisie et les exemples fournis pour le nom de la voie. Mais les données actuelles sont loin de respecter ces règles (nom de la commune déléguée dans le nom de la voie par exemple). Comment les corrections sur les données existantes seront apportées ? Le contrôle des BAL en entrée sera-t-il renforcé ? Aussi, je crois qu'il faut ajouter des consignes de saisie pour ne pas autoriser d'abréviations, que ce soit sur les types de voie (Imp pour Impasse par exemple), ou sur les noms (St pour saint par exemple). (Intégré dans standard : recommandation : nom voie) Enfin, dans le cas où la voie est un lieu-dit, proscrire les termes 'lieu-dit' ou 'hameau' dans le nom de la voie. --> Plus généralement, je pense qu'il faut définir plus précisément les règles de saisie des noms de voies.	MA	Pierre Danré (IGN)
22	4.2.8	Non, nous ne préconisons pas ce type de numérotation, qui tend à confondre l'adresse et les bâtiments (Bâtiment A entrée 1...) la norme AFNOR est claire sur ce point		BP - La Poste
27	6.1.1	la numérotation standard ou métrique étant décrite, pourquoi ne pas, comme on le fait pour les voies, donner des indications de bon sens : - Pour une nouvelle numérotation en standard, éviter les indices de répétition (bis, ter...), - Toujours utiliser un système numérique suivi d'alpha-numérique et pas mélanger les 2 (ex : interdire le 12ab8I, comme déjà vu dans la BAN) - La numérotation métrique se suffit à elle-même : 2 bâtiments très proches peuvent prendre une numérotation avec un incrément de 2 entre eux, et ne pas ajouter d'indice de répétition)		BP - La Poste
13	UML Class Diagram	Pourquoi 'escalier' et non pas 'etage' ?		LE DEUN Guillaume - GS1 France